

D'après le *Traité historique des monnaies de France*, par Le Blant, l'écu d'or au soleil, valant 41 sols en 1529, était frappé à 23 karats de fin et son poids de $71 \frac{1}{6}$ au marc, le marc de 8 onces pesant 244 grammes 75 ; ce qui nous donne 199 grammes 47 pour le poids total des 58 écus. Si de ce poids nous en déduisons le $\frac{1}{24}$ pour l'alliage, il nous reste 191 grammes 16 d'or fin ; et le prix du kilogramme d'or, d'après le tarif du change inséré dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes, étant de 3,437 francs actuellement, les 58 écus d'or au soleil ont une valeur intrinsèque de 657 francs.

Pour obtenir le rapport entre la puissance réelle de cette somme en 1529 et de nos jours, la comparaison doit s'établir sur des choses fixes, qui n'aient point varié en tant que produit, telles que la journée du manœuvre ou celle du cheval de trait, mains-d'œuvre que l'on prend habituellement comme terme de comparaison.

Si donc nous prenons le prix de la journée d'un manœuvre, nous trouvons dans les comptes des travaux exécutés en régie pour l'établissement de l'arcade destinée à recevoir la *Table Claudienne* en 1529, que le manœuvre à faire le mortier était payé 4 sols 2 deniers par jour, le sol valant alors 0 franc 2765 de notre monnaie actuelle. Aujourd'hui le prix de la journée ordinaire d'un manœuvre varie de 3 francs 50 à 4 francs ; mais comme le prix de 4 sols 2 deniers s'applique à des journées d'hiver (décembre et janvier), nous le comparerons au prix minimum de 3 fr. 50 pour que les conditions soient à peu près les mêmes dans les deux cas.

Nous aurons alors le rapport de $\frac{3,50}{1,152} = 3,038$.

Si nous prenons maintenant le cheval de trait comme terme de comparaison, nous trouvons qu'en 1529 le trans-